



abandon de poste est il une faute

Par **samlib**, le **15/10/2010** à **18:37**

bonjour

je travaillais dans une entreprise de transport sanitaire depuis 2 ans. voulant partir faire une formation j'ai demandé une rupture conventionnelle et à la dernière minute avant mon départ fin septembre cela a été refusé, et une proposition qui m'a été faite c'est un abandon de poste. que j'ai accepté car il me faut des assedic pendant ma période de formation qui d'octobre à juin 2011.

sur ma feuille de certificat de travail il mentionne licenciement pour faute grave.

ma question est de savoir ce qu'il faut mentionner sur mon certificat de travail et la feuille d'assedic que je n'ai pas récupérée par rapport à cela.

merci de me donner une réponse à cela et ce que je dois faire.

Par **P.M.**, le **15/10/2010** à **18:49**

De toute façon une rupture conventionnelle ne se négocie pas après le départ du salarié...

L'employeur n'a pas le droit de mentionner sur le certificat de travail le motif de la rupture et normalement il aurait dû respecter la procédure de licenciement et vous envoyer une lettre recommandée le notifiant...

L'attestation Pôle Emploi doit être établie par l'employeur et il convient donc que vous alliez la chercher puisqu'elle est quérable...